



# AMRF

Info :

CAD

---

*Qu'est-ce que le  
« CAD »*

---

Le CAD est un terme qu'on entend un peu partout et qui est censé être le plus écologique et le plus économique, mais qu'en est-il? Le CAD, ou Chauffage à Distance, est un système qui permet de centraliser une chaufferie pour distribuer par la suite plusieurs consommateurs, au lieu d'avoir plusieurs chauffages individuels.

---

*Est-ce écologique ?*

---

Est-ce réellement écologique? La réponse est: ça dépend! Le CAD qui est proposé par les fournisseurs d'énergie, est un chauffage à distance qui parcourt plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres. En sachant que pour chaque kilomètre de conduite posée, il y a une perte d'énergie, ce qui implique de produire plus d'énergie pour compenser.

Les installations de chauffage modernes n'ont que 1 à 2% de perte; vous ne produisez que ce que vous consommez. Les centrales de chauffe pour la production de CAD qui sont basées sur l'incinération des déchets ne sont considérées, par la loi sur la protection de l'environnement (LPE), comme énergie renouvelable qu'à 50%. Le problème est que nous trions nos déchets, ce qui a pour conséquence de diminuer le combustible pour ces centrales de chauffage. Cela incite les entreprises qui gèrent ces incinérateurs, à acheter les déchets dans d'autres cantons, et si besoin, dans d'autres pays. Ceci augmente la part d'énergie grise liée au transport des déchets, et par analogie, diminue l'énergie renouvelable.

---

*Est-ce économique ?*

---

Est-ce réellement économique? La réponse est non! Tous les spécialistes dans le domaine de la thermie (domaine qui s'occupe de la production de chaleur) savent que le coût de l'énergie est 2 fois plus cher que tous les autres systèmes de chauffage. Avec ce qui est expliqué ci-dessus, les charges pour garantir la distribution de chaleur sont élevées, et répercutées sur les factures des clients. Il est impératif de bien lire les contrats, et exiger un temps de réflexion. Si le commercial vous incite à signer immédiatement, (sinon vous perdez les avantages financiers) c'est à la limite de la légalité. Et s'il le fait, c'est qu'il n'a pas confiance en la qualité du produit qu'il vous vend!

---

*Faut-il bannir les  
CAD ?*

---

Le chauffage à distance est une solution qui peut, si elle est réfléchie, devenir intéressante. Au lieu de parcourir de longues distances et perdre énormément d'énergie inutilement, on peut tout simplement faire de petits chauffages à distance plus efficaces. Si on installe une chaufferie qui sert à fournir un quartier de villas ou plusieurs immeubles proches, c'est intéressant. De cette façon, on limite les pertes sur la distance de distribution, on économise sur les pompes de circulation pour distribuer l'eau chaude aux consommateurs, et surtout, on a une gestion plus efficace et rapide des éventuelles pannes.

---

*CAD local*

---

Avec un CAD local, il y a une réflexion qui se fait naturellement, on adapte les kilowatts nécessaires à la demande, et une petite réserve est prévue afin d'être réactif en cas d'augmentation d'habitants consommateurs (naissances, couples, etc.). La confédération est consciente de la valorisation des énergies indigènes et du potentiel de l'énergie du bois.

N'hésitez pas à nous demander des conseils, nous sommes formés sur tous les types d'énergie, et certains de nos membres ont le brevet fédéral de conseiller.